

Liste des pièces **OBLIGATOIRES**
VOIR DERNIERE PAGE

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE
SERA PAS PRIS EN COMPTE.

A retourner à la MAIRIE de LAXOU

ENFANT


Nom : Prénom : sexe : M F
Né(e) le : / / à
Adresse :
Code postal : Ville :
Ecole : classe : dérogation : oui non

RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT

	Parent 1		
	<input type="radio"/> Mère	<input type="radio"/> Père	<input type="radio"/> Tuteur
Nom - Prénom -		
Date et lieu de naissance	Né(e) le à		
Adresse		
Code postal - Ville		
Téléphone		
Courriel@.....		
Date et lieu de naissance	Né(e) le à		
Autorité parentale	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		
Situation familiale	<input type="radio"/> Célibataire, veuf(ve) <input type="radio"/> Marié(e), pacsé(e), vie maritale <input type="radio"/> Divorcé(e), séparé(e)		

	Parent 1		
	<input type="radio"/> Mère	<input type="radio"/> Père	<input type="radio"/> Tuteur
Nom - Prénom -		
Date et lieu de naissance	Né(e) le à		
Adresse		
Code postal - Ville		
Téléphone		
Courriel@.....		
Date et lieu de naissance	Né(e) le à		
Autorité parentale	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		
Situation familiale	<input type="radio"/> Célibataire, veuf(ve) <input type="radio"/> Marié(e), pacsé(e), vie maritale <input type="radio"/> Divorcé(e), séparé(e)		

Si l'un des deux parents ne réside pas dans le même foyer que l'enfant alors qu'il conserve son autorité parentale, merci de bien vouloir noter ses coordonnées ci-dessus (information obligatoire).

 : sauf mention contraire, décision(s) judiciaire(s) à l'appui, les parents, même séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation, les deux parents sont donc indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence et autorisés à venir chercher l'enfant.

Personnes **majeures** à prévenir en cas d'urgence et autorisées à prendre les enfants en charge (autres que les parents).
Merci de vous assurer de la fiabilité de ces contacts.

	Adulte N°1	Lien avec l'enfant
Nom	Mme / M.	<input type="radio"/> Grand parent
Prénom	<input type="radio"/> Frère / sœur
N° de téléphone	<input type="radio"/> Oncle / tante
		<input type="radio"/> Beau parent
		<input type="radio"/> Assistante maternelle
		<input type="radio"/> Autre
	Adulte N°2	Lien avec l'enfant
Nom	Mme / M.	<input type="radio"/> Grand parent
Prénom	<input type="radio"/> Frère / sœur
N° de téléphone	<input type="radio"/> Oncle / tante
		<input type="radio"/> Beau parent
		<input type="radio"/> Assistante maternelle
		<input type="radio"/> Autre
	Adulte N°3	Lien avec l'enfant
Nom	Mme / M.	<input type="radio"/> Grand parent
Prénom	<input type="radio"/> Frère / sœur
N° de téléphone	<input type="radio"/> Oncle / tante
		<input type="radio"/> Beau parent
		<input type="radio"/> Assistante maternelle
		<input type="radio"/> Autre
	Adulte N°4	Lien avec l'enfant
Nom	Mme / M.	<input type="radio"/> Grand parent
Prénom	<input type="radio"/> Frère / sœur
N° de téléphone	<input type="radio"/> Oncle / tante
		<input type="radio"/> Beau parent
		<input type="radio"/> Assistante maternelle
		<input type="radio"/> Autre

Organisme d'accueil

Organisme	
Personne référente	Nom :	Prénom :
Fonction	
Adresse	
Code postal - Ville	
Téléphone / courriel@.....	
N° SIRET	

INFORMATIONS DIVERSES

Santé

Contre-indications ou informations médicales :

Est-ce que votre enfant bénéficie d'une prise en charge spécifique lors du temps scolaire (MDPH, AESH, ...) ? oui non

Eventuelles précisions :

Inscription scolaire et périscolaire 2024/2025 - Fiche individuelle de renseignements (suite)
Ecoles préélémentaires

Nom : Prénom :

Ecole : classe :

SERVICES PERISCOLAIRES

- les coûts des prestations sont calculés en fonction de l'attestation de Quotient Familial (CAF, MSA, ...) que vous avez transmise au Service Education lors de l'inscription de votre (vos) enfant(s), si vous êtes allocataire(s).
- le tarif Réduit (TR) est appliqué :
 - dès le 2^{ème} enfant d'une même fratrie inscrit en restauration scolaire et/ou en garderie périscolaire,
 - uniquement si vous résidez à Laxou,
 - lorsque vous êtes allocataire(s) et quel que soit votre Quotient Familial (sauf la tranche de QF 0-420).

Nom du 1^{er} enfant inscrit aux services périscolaires :
- le tarif extérieur : familles résidant hors de Laxou.

Jours au planning. Je m'engage à donner un planning avant le 20 de chaque mois pour le mois suivant.

MODALITES DE CALCUL DES PRESTATIONS

Les factures mensuelles sont calculées en fonction des tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2023, selon les jours d'école définis par les services de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2024/2025 :

Si inscription tous les jours de la semaine hors mercredis matins	Garderie du matin Nbre de matins maximum par mois	Restauration scolaire Nbre de repas maximum par mois	Garderie du soir Nbre de soirs maximum par mois
Septembre 2024	17	17	17
Octobre 2024	11	11	11
Novembre 2024	15	15	15
Décembre 2024	12	12	12
Janvier 2025	16	16	16
Février 2025	8	8	8
Mars 2025	17	17	17
Avril 2025	8	8	8
Mai 2025	14	14	14
Juin – juillet 2025	20	20	20

La première facture sera transmise par la Trésorerie de Vandoeuvre-Lès-Nancy pendant la deuxième quinzaine d'octobre 2024 (facture de septembre), la dernière durant la deuxième quinzaine de juillet 2025 (facture de juin-juillet).

Les tarifs suivants sont appliqués depuis le 1^{er} septembre 2023.

Restauration scolaire

 **Tarifs en cours de révision pour 2024/2025.**
Pour information, tarifs en vigueur en 2023/2024.



Tranches de Quotients Familiaux	Cocher la case correspondant à votre situation	Tarif à prendre en compte selon votre situation familiale	Tarif pour un repas (en vigueur jusqu'au 5 juillet 2024)
0-420	<input type="checkbox"/>	Tarif unique	1,06 €
421-649	<input type="checkbox"/>	Tarif normal	2,33 €
		Tarif réduit (*)	1,06 €
650-850	<input type="checkbox"/>	Tarif normal	4,03€
		Tarif réduit (*)	2,33 €
850 et +	<input type="checkbox"/>	Tarif normal	5,35 €
		Tarif réduit (*)	4,03 €
Extérieurs	<input type="checkbox"/>	Tarif unique	7,50 €
PAI	<input type="checkbox"/>	Tarif unique	3,60 €
Repas occasionnel	<input type="checkbox"/>	Tarif unique	6,36 €

(*) **Tarif réduit** : à compter du 2^{ème} enfant d'une même fratrie laxovienne inscrit en restauration scolaire et/ou en garderie périscolaire et fréquentant le même groupe scolaire.

Cocher la (ou les) case(s) correspondant aux jours de prise en charge souhaités				
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Planning
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Type de menus : sans régime alimentaire particulier sans porc sans viande

Pour les enfants présentant une allergie alimentaire :

Projet d'accompagnement individualisé en cours (PAI)

Un PAI est valable un an et doit être renouvelé au début de chaque année scolaire.

Il est impératif que ce document soit transmis au service Education et signé par Monsieur le Maire pour que votre enfant puisse être accueilli dans les services périscolaires.

Facturation :

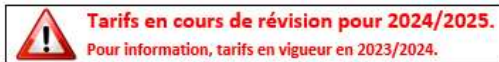
Pour déterminer le montant de votre facture mensuelle, il vous suffit de multiplier le nombre de jours du mois concerné par le tarif appliqué selon votre Quotient Familial.



Ex : Famille laxovienne ayant deux enfants inscrits tous les jours d'école en restauration scolaire et fréquentant le même groupe scolaire (selon les tarifs en vigueur jusqu'au 5 juillet 2024).

Mois	Nbre de jours	QF	Tarif journalier par enfant		Total mensuel par enfant		Total facture
			Enfant 1 Tarif normal	Enfant 2 Tarif réduit	Enfant 1 Tarif normal	Enfant 2 Tarif réduit	
Septembre 2024	17	421-649	2,33 €	1,06 €	39,61 €	18,02 €	57,63 €
Octobre 2024	11		2,33 €	1,06 €	25,63 €	11,66 €	37,29 €

Garderies périscolaires



Tranches de Quotients Familiaux	Cocher la case correspondant à votre situation	Tarif à prendre en compte selon votre situation familiale	Tarif pour 30 mn de garderie (en vigueur jusqu'au 5 juillet 2024)
0-420	<input type="checkbox"/>	Tarif unique	0,62 €
421-649	<input type="checkbox"/>	Tarif normal	0,80 €
		Tarif réduit (*)	0,62 €
650-850	<input type="checkbox"/>	Tarif normal	1,02 €
		Tarif réduit (*)	0,80 €
850 et +	<input type="checkbox"/>	Tarif normal	1,24 €
		Tarif réduit (*)	1,02 €
Extérieurs	<input type="checkbox"/>	Tarif unique	1,51 €
Garderie occasionnelle	<input type="checkbox"/>	Tarif unique	1,91 €



(*) **Tarif réduit** : à compter du 2^{ème} enfant d'une même fratrie laxovienne inscrit en restauration scolaire et/ou en garderie périscolaire et fréquentant le même groupe scolaire.

Garderie du matin : 7:30 – 8:30

Cocher la (ou les) case(s) correspondant aux matins de prise en charge souhaités				
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Planning
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Garderie du matin : 8:00 – 8:30

Cocher la (ou les) case(s) correspondant aux matins de prise en charge souhaités				
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Planning
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Garderie du soir : 16:35 – 17:00

Cocher la (ou les) case(s) correspondant aux soirs de prise en charge souhaités				
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Planning
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Garderie du soir : 16:35 – 17:30

Cocher la (ou les) case(s) correspondant aux soirs de prise en charge souhaités				
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Planning
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Garderie du soir : 16:35 – 18:00

Cocher la (ou les) case(s) correspondante aux soirs de prise en charge souhaités				
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Planning
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Garderie du soir : 16:35 – 18:30

Cocher la (ou les) case(s) correspondante aux soirs de prise en charge souhaités				
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Planning
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Garderie occasionnelle : sans avis contraire de votre part, votre enfant sera inscrit en garderie occasionnelle. C'est pour vous la garantie qu'il sera pris en charge en cas d'imprévu. Cela ne vous engage à aucun frais si vous n'en avez pas l'usage.

Toutefois, vous pouvez refuser son inscription en cochant la case ci-dessous :

Je ne souhaite pas que mon enfant soit inscrit en garderie occasionnelle

Facturation :

Pour déterminer le montant de votre facture mensuelle, il vous suffit de multiplier le nombre de jours du mois concerné par le tarif appliqué selon votre Quotient Familial et selon les prestations choisies.



Ex : Famille laxovienne ayant deux enfants inscrits, en école élémentaire, tous les jours d'école en garderie matin et soir, fréquentant tous les deux le même groupe scolaire (selon les tarifs en vigueur jusqu'au 5 juillet 2024).

Mois	Nbre de jours	QF	Tarif journalier par enfant		Total mensuel par enfant		Total facture
			Enfant 1 Tarif normal	Enfant 2 Tarif réduit	Enfant 1 Tarif normal	Enfant 2 Tarif réduit	
Septembre 2024	21 matins	421-649	0,80 €	0,62 €	16,80 €	13,02 €	29,82 €
	17 soirs 17:00 - 18:00		0,80 € x 2	0,62 € x 2	27,20 €	21,08 €	48,28 €
Octobre 2024	14 matins		0,80 €	0,62 €	11,20 €	8,68 €	19,88 €
	11 soirs 17:00 - 18:00		0,80 € x 2	0,62 € x 2	17,60 €	13,64 €	31,24 €

Le service de garderie périscolaire ferme ses portes à 18h30. Tout dépassement d'horaire, entraînant la présence d'un agent, sera facturé selon le barème ci-dessous, sachant que toute heure commencée sera due :

- jusqu'à 1 heure de retard : 10 €
- au-delà d'1 heure de retard : 15 €

Accueils gratuits (*)

(*) Les accueils gratuits sont réservés aux enfants d'école préélémentaire ayant au moins un frère ou une sœur scolarisé(e) en école élémentaire.

08:05 – 08:40

ET/OU

16:30 – 16:55

Nom et prénom de l'ainé(e) + classe :

Fait à Laxou, le

Signature(s) : Parent 1

et/ou

Parent 2

Assurance

Votre enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et une assurance individuelle accidents corporels.

(joindre obligatoirement une attestation d'assurance)

Nom Compagnie	N° du contrat :
---------------------	-----------------------

Régime allocataire

(joindre obligatoirement une attestation de paiement avec la composition du foyer CAF, MSA, ... de moins de 3 mois)

<input type="radio"/> Allocataire CAF (régime général)	<input type="radio"/> Régime spécial (MSA, SNCF, autre)	<input type="radio"/> Sans régime
Nom et prénom de l'allocataire :	N° allocataire :	QF :

Le service Education de la Mairie de Laxou se réserve le droit de consulter votre Quotient Familial de la CAF par l'intermédiaire du CDAP (Consultation du dossier allocataire par les partenaires) afin de réactualiser les informations qui vous concernent.

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de projets menés par les services municipaux, des photos ou prises de vue sur lesquelles est susceptible de figurer votre enfant pourraient être réalisées lors des services périscolaires. Elles pourraient être utilisées dans des documents de communication (revue municipale, plaquette d'information, réseaux sociaux, site internet de la ville ou tout autre support de presse, application ENT-ONE qui est spécifique à chaque école), diffusés à plus ou moins grande échelle.

- J'autorise que mon enfant soit photographié ou filmé.
- Je n'autorise pas que mon enfant soit photographié ou filmé.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Mme, M., responsable légal(e) de l'enfant

- atteste avoir pris connaissance des diverses informations et conditions contenues dans cette fiche de renseignements.
- certifie que les renseignements fournis lors de l'inscription sont exacts.
- autorise le personnel municipal en charge de mon enfant à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.
- m'engage à transmettre au Service Education tout changement de ma situation familiale et/ou de mes coordonnées.

Il est recommandé aux enfants de n'apporter ni bijou, ni argent, ni jeux, ni objet de valeur lorsqu'il est inscrit dans ces services périscolaires. La Mairie de Laxou décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

Fait à Laxou, le

Signature(s) : Parent 1 et/ou Parent 2

INSCRIPTIONS 2024-2025

DU 6 MAI AU 28 JUIN 2024

Les inscriptions administratives, scolaires et périscolaires (restauration, garderie) sont **obligatoires** pour tous les enfants scolarisés dans une école préélémentaire ou élémentaire communale laxovienne.

Elles se font en deux temps, une inscription préalable en mairie puis une inscription à l'école de secteur de domiciliation (ou de dérogation).

1. Dans un premier temps :

- ⇒ en Mairie, au Service Education, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30,
- ⇒ au Centre Intercommunal Laxou Maxéville (CILM), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Les documents suivants sont nécessaires pour procéder aux inscriptions :

- deux** justificatifs de domicile datant de moins de 3 mois,
- livret de famille (ou acte de naissance de moins de 3 mois) si vous ne l'avez pas déjà fourni,
- en cas de séparation : extrait du jugement précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant,
- numéro allocataire CAF, MSA... et attestation de paiement avec la composition du foyer (si vous êtes allocataire),
- attestation d'assurance scolaire, périscolaire et/ou extrascolaire.
- carnet de santé ou photocopie de la page des vaccins

Pour simplifier les démarches pour les familles, **les inscriptions scolaires et périscolaires** s'effectuent en une seule opération.

L'inscription, régulière, au planning ou occasionnelle, **est validée dès que le Service Education est en possession de la fiche d'inscription dûment remplie, ainsi que des documents demandés sur cette même fiche.**

Tous les enfants âgés de 3 ans ou plus à la rentrée de septembre de l'année scolaire concernée peuvent être admis en restauration scolaire et en garderie périscolaire.

Les enfants d'école préélémentaire inscrits en Toute Petite Section (- 3 ans) ne pourront être admis en restauration scolaire et en garderie périscolaire durant l'année scolaire en cours.

Tout enfant inscrit dès la Petite Section, pourra, quant à lui, en bénéficier.

2. Dans un second temps :

Les inscriptions scolaires se font dans les groupes scolaires du secteur de domiciliation (ou de dérogation).

Les directeurs d'écoles organisent des permanences. Les jours et horaires vous seront communiqués ultérieurement (sur le site internet de la Ville, par affichage dans les écoles).

Pour l'inscription à l'école, pensez à vous munir de ces documents :

- certificat d'inscription de la Mairie,
- carnet de santé,
- livret de famille,
- certificat de radiation, s'il y a lieu,
- justificatif de domicile.

COORDONNEES DES DIRECTEURS D'ECOLES

- Ecoles préélémentaires :

Victor Hugo	72-74 boulevard Foch		07 88 64 18 02	ce.0540622h@ac-nancy-metz.fr
Louis Pergaud	7 rue Louis Pergaud	03 83 27 37 71		ce.0540621g@ac-nancy-metz.fr
Albert Schweitzer	9 rue de la Meuse	03 83 98 78 43	06 43 37 88 89	ce.0541870p@ac-nancy-metz.fr
Emile Zola	50 boulevard Emile Zola	03 83 27 06 88		ce.0540620f@ac-nancy-metz.fr

- Ecoles élémentaires :

Victor Hugo	15 rue du 8 mai	03 83 90 86 80		ce.0541908f@ac-nancy-metz.fr
Louis Pergaud	4 place de la liberté	03 83 27 18 46		ce.0541750j@ac-nancy-metz.fr
Albert Schweitzer	11 rue de la Meuse	03 83 96 56 96	06 49 59 39 96	ce.0541948z@ac-nancy-metz.fr
Emile Zola	52 boulevard Emile Zola	03 83 28 52 88		ce.0540124s@ac-nancy-metz.fr